

NOTICE TECHNIQUE D'EMPLOI

DESCRIPTION DU PRODUIT :

<i>Nom</i>	PROTESCIAGE IF SUPER
<i>Type de formulation</i>	EC – émulsion concentrée
<i>Nom et teneur des matières actives</i>	thiamethoxam : 6g/l IPBC : 15g/l Propiconazole: 15g/l
<i>Usage</i>	Insecticide-Fongicide pour le traitement des bois de sciage
<i>Homologation au Cameroun</i>	883/14/INFO/HOMO/CNHPCAT/CMR
<i>Certification</i>	Produit utilisable dans le cadre du cahier des charges FSC

PROTESCIAGE IF SUPER est un insecticide fongicide destiné au traitement des grumes et des bois de sciage frais.

MODE D'ACTION :

PROTESCIAGE IF SUPER contient 6g/l de thiamethoxam, matière active de la famille des neonicotinoides, groupe IRAC-4a ; 15g/l d'IPBC, matière active de la famille des carbamates, groupe FRAC-40 ; 15g/l de propiconazole, matière active de la famille des triazoles, groupe FRAC-3.

Le thiamethoxam est une matière active systémique très efficace contre les insectes piqueurs-suceurs (pucerons, mouches blanches, cicadelles, cochenilles, etc) et les insectes broyeurs (coléoptères du riz, mineuses etc.). Son mode d'action par perturbation de la transmission de l'influx nerveux au niveau de la synapse diffère de celui des pyrethrinoides ce qui en fait un excellent produit d'alternance.

Le propiconazole est un fongicide systémique qui agit sur la biosynthèse des stérols ce qui inhibe le développement des champignons. Il est efficace sur un grand nombre de champignons différents et possède des propriétés à la fois préventives et curatives. Sa persistance d'action est de 4 à 6 semaines.

L'IPBC est un fongicide systémique qui agit sur la biosynthèse de la cellulose ce qui inhibe le développement des champignons. Il est efficace sur un grand nombre de champignons différents et possède des propriétés à la fois préventives et curatives.

MODALITES D'EMPLOI

Objectifs

Le traitement des grumes et des bois de sciage frais est indispensable afin d'éviter les attaques d'insectes et de champignons qui détériorent le bois.

Principales cibles visées

PROTESCIAGE IF SUPER permet de lutter efficacement contre les insectes piqueurs et contre les maladies du bois comme les pourritures et le bleuissement.

Stratégies conseillées

Traitement par PULVERISATION

Dilutions types	Essences classiques	Essences sensibles
Protection de courte durée < 1 mois	Concentration = 5% (soit 5l dans 95l d'eau)	Concentration = 7-8% (soit 7-8l dans 92-93l d'eau)
Protection de longue durée >1 mois	Concentration = 7-8% (soit 7-8l dans 92-93l d'eau)	Concentration = 10% (soit 10l dans 90l d'eau)

Utiliser 0.2-0.4 litres de solution pour traiter une surface de 1m².

RECOMMANDATIONS:

- à chaque rupture de charge ou stockage sur parc, traitement de rappel avec une concentration de 5%.
- de préférence, traiter les sciages séparément avant empilage.
- insister sur les blessures et les découpes.
- les essences les plus fragiles seront traitées au plus tard 48h après sciage.
- produit utilisable dans le cadre des cahiers des charges FSC

Traitement par TREMPAGE

Usage	Dose	Indications
<i>Pourritures, bleuissement, insectes</i>	4%	0.2 - 0.25l de solution pour 1m ² Trempage court de 2 à 5 minutes.

En traitement par trempage, effectuer une dilution à 4%, utiliser 0.2-0.25 litres de solution pour traiter une surface de 1m² de bois de sciage. Bien agiter pendant la durée du traitement.

Précautions

Toutes les précautions habituelles concernant l'homme, l'environnement, l'utilisation de PROTESCIAGE IF SUPER selon les bonnes pratiques phytosanitaires et la non-réutilisation des emballages sont à suivre.

AUTRES INFORMATIONS

Stabilité à l'entreposage

Stable dans les conditions normales de stockage en entrepôt (à l'abri de la chaleur, du soleil, de la pluie) pour un minimum de 2 ans. Conserver le récipient bien fermé dans son emballage d'origine.

Mesures de sécurité

Précautions à prendre

Eviter tout contact avec les yeux et la peau

Ne pas avaler ou respirer le produit.

Stocker le produit dans son emballage d'origine, éloigné des denrées stockées et hors de la portée des enfants.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de la manipulation du produit et lors de son application.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Après le traitement, changer de vêtements et se laver.

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des produits autres qu'à usage phytopharmaceutique.

Rincer l'appareillage avant et immédiatement après usage.

Porter des gants, des vêtements de protection appropriés et une protection du visage et des yeux lors de la manipulation du produit concentré.

Mesure de première urgence

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et au chaud. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver abondamment les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se prolongent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Consulter d'urgence un médecin si la rougeur persiste.

Ingestion : Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter immédiatement un médecin.

Antidote et équivalents

Aucun antidote spécifique n'est connu. Traiter symptomatiquement.